

Les aides financières

Les aides financières sont des sommes d'argent que vous pouvez débloquer pour payer votre formation au permis de conduire.

La plupart des aides financières au permis de conduire sont destinées aux **moins de 25 ans**. Pensez à vérifier votre éligibilité



jusqu'à
1425 €

Aide au Permis de Conduire | Métropole Rouen Normandie



Proposé par
Métropole Rouen Normandie



jusqu'à
1500 €

Aide départementale au permis de conduire | Seine-Maritime



Proposé par
Département Seine-Maritime



jusqu'à
600 €

Aide régionale au permis de conduire | Normandie



Proposé par
Région Normandie



Financement du permis de conduire avec mon compte CPF



Proposé par
Mon compte CPF



jusqu'à
500 €

Aide au permis pour les apprentis



Proposé par
État



Atout permis : aide aux intérimaires



Proposé par
Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT)



Passer mon permis avec le service Militaire Volontaire



Proposé par
Ministère des armées



jusqu'à
1200 €

Aide au permis B de France Travail



Proposé par
France Travail



Le « permis à 1 € par jour »

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Inscription dans une école de conduite partenaire

Seules les écoles de conduite et associations qui possèdent le label d'État "qualité des formations au sein des écoles de conduite" offrent la possibilité d'accéder au dispositif "permis un euro par jour". Ces écoles s'engagent dans une démarche de qualité de la formation et souscrivent à une garantie financière obligatoire. En cas de défaillance financière de l'école de conduite les sommes versées par le candidat pour les prestations non consommées lui seront remboursées.

Remboursement du prêt

Le remboursement se fait sur la base de 30 € par mois (d'où l'expression « un euro par jour »), sachant que les intérêts sont pris en charge par l'État, et commence dès le mois suivant le déblocage des fonds.

La fin du remboursement n'est pas liée à la date d'obtention du permis. Le remboursement du prêt par le candidat dure jusqu'au remboursement complet du montant emprunté. Autrement dit, la formation peut durer six mois et son remboursement s'étaler sur 20 à 40 mois selon le montant emprunté.

Le paiement en 4 X sans frais